

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002300**

**OBJET :**

**Convention de partenariat  
dans le cadre du concours  
annuel départemental « Prière  
de Toucher » sur le thème  
« Mes ami.e.s : tout un  
monde » avec l'artiste  
plasticien Jacques  
FOURCADIER dont le montant  
de la prestation s'élève à 500 €**

Réf. : MP/FD (Lecture Publique / Réseau  
des Médiathèques de la CAHM)

Rubrique dématérialisée : 1.1 « Autres  
contrats »

Pièce annexe : convention

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil règlementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'agglomération soutient le concours « Prière de Toucher 2022 » dont c'est cette année la 12<sup>ème</sup> Édition ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans une démarche de promotion de la culture sur le territoire communautaire.

**DÉCIDE**

- **Article 1 :** Dans le cadre de la participation de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au concours annuel organisé par le Département de l'Hérault « Prière de Toucher » consistant en la création d'un livre artistique sur le thème « Mes ami.es : tout un monde », de conclure une convention de partenariat avec monsieur Jacques FOURCADIER, artiste plasticien domicilié 27 Avenue de Campagnan à SAINT-PARGOIRE (34230) qui se propose d'animer deux ateliers de pratique artistique sur le Réseau des Médiathèques de la CAHM.
  - Un premier atelier est organisé le samedi 11 juin 2022 de 9h30 à 12h00 à la Médiathèque de Montagnac.
  - Le second atelier est organisé le samedi 18 juin 2022 de 9h30 à 12h00 à la Médiathèque de Caux.
- **Article 2 :** Le montant total de la prestation de l'artiste s'élève à la somme de 500 € (cinq cent euros).
- **Article 3 :** De prélever les dépenses inhérentes à ce partenariat et décrites dans la convention établie, sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 10 juin 2022

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220609-C00230010-AR